L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

Journal quotidien.........$12 } payable d'avance
Do trois fois par semaine $10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 26 JANVIER 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

MATAMOROS.

Confirmation de la nouvelle de la prise de l'armée Texienne.

La goëlette *Doric*, cap. Rantiford, arrivée hier de Matamoros, nous a apporté la confirmation des nouvelles que nous avions reçues par le dernier steamer du Texas, que cette partie de l'armée sous les ordres des colonels Fisher et Green avait été faite prisonnière à Mier.

Le 15 décembre le général Ampudia reçut du général Woll une dépêche qui l'informait que les Texiens, au nombre de 800 ou 1000 hommes, s'étaient emparés de Laredo, et que lui-même [le général Woll] avait été forcé de battre en retraite; que l'armée texienne prenait la route du Sud et se dirigeait vers Matamoros. A la réception de cette nouvelle, le général Ampudia partit de Matamoros avec deux bataillons de sapeurs et de mineurs pour marcher sur l'ennemi qu'il rencontra à Mier le 22 décembre, après une marche de 50 lieues. Un corps de Texiens commandé par les colonels Fisher et Green avait en même temps traversé la rivière et avait attaqué la ville pendant la nuit. Les troupes mexicaines qui étaient campées dans le voisinage vinrent immédiatement au secours de Mier, et un engagement eut lieu qui dura dix-sept heures.

Dans chaque rue, dans chaque maison on se battait avec fureur! Après dix-sept heures d'un combat à outrance où chaque soldat des deux partis fit des prodiges de valeur, les Texiens, se voyant cernés de tous côtés, mirent bas les armes et capitulèrent à des conditions honorables. On craint cependant que les clauses de cette capitulation ne soient pas exécutées de bonne foi à Mexico.

D'après le rapport des Mexicains dans cette affaire, 420 des leurs sont restés sur le champ de bataille et 130 ont été blessés. Les Texiens ont eu seulement 11 hommes tués et 19 blessés. Cette différence de perte prouve la supériorité que possédaient les Texiens dans la manière de se servir de la carabine, et il est probable qu'ils ne se sont rendus qu'après avoir épuisé leurs dernières munitions. Le succès obtenu par les Mexicains, après une perte aussi considérable, est une preuve de leur courage et de leur persévérance.

Le général Ampudia est retourné à Matamoros, le 7 janvier. Sa réception dans cette ville a été un véritable triomphe. Il avait avec lui 212 prisonniers texiens, y compris les colonels Fisher et Green. Ces prisonniers ont dû partir de Matamoros le 15, pour se rendre à Mexico. Là Santa Anna décidera de leur sort. Les colonels Fisher et Green et les prisonniers en général ont depuis leur captivité, été bien traités par le général Ampudia.

La goëlette *Doric*, nous apprend également que la goëlette *Henry Auld*, expédiée pour la Nouvelle Orléans, avec un chargement complet de cuirs et de laine, s'est échouée le 31 du mois dernier en essayant de passer la barre du Brazos, et s'est ouverte; de prompts secours ont été immédiatement portés à ce navire sur lequel on est parvenu à faire franchir la barre, mais il a sombré au bout d'une demi-heure; on parviendra peut-être à sauver une partie de ses agrès, mais le navire lui-même et sa cargaison seront complètement perdus.

Le 7 janvier la goëlette *Caroline Smith*, de New York, qui, depuis 20 jours était en dehors de la barre, sans pouvoir la franchir, a éprouvé un violent coup de nord, qui lui a fait perdre ses ancres et ses chaînes. Cette goëlette, au départ de la Doric, était à Matamoros avec deux pieds d'eau dans la cale.

Le 14 du courant, le sloop *Sims*, qui, depuis plusieurs jours attendait une occasion favorable, est entré dans le Brazos. La goëlette *Terrish* de New York, après avoir attendu 15 jour pour franchir la barre, s'est échouée. Cette goëlette avait déjà été forcée de jeter à la mer le bois de charpente dont son pont était chargé.

La goëlette *Emblem*, de la Nouvelle Orléans, était au départ de la Doric, à l'embouchure de la rivière, prête à mettre à la mer. Il n'y avait pas plus de quatre pieds d'eau à la barre. Le vent a été très violent durant toute la saison.

Une association dont le but est des plus philantropiques, vient de se former à Boston: elle est destinée à donner aux émigrans de l'ancien monde qui viennent chercher parmi nous une nouvelle patrie, tous les renseignemens qui peuvent les intéresser. La tâche principale de l'association sera de leur fournir, à leur arrivée sur nos rivages, les informations les plus précises sur les places les plus convenables à leur établissement. Les consuls de Russie, de Danemark, de Belgique et de Hollande ont assisté à l'assemblée dans laquelle ont été jetées les bases de cette association, et cette démarche prouve qu'ils sont disposés à seconder les vues généreuses de la nouvelle société. On ne saurait donner trop d'éloges à l'idée que les Bostoniens mettent à exécution, et il serait digne de la Nouvelle Orléans, cette métropole du Sud qui voit affluer dans son sein chaque année un nombre si considérable d'émigrans, de suivre l'exemple que vient de lui donner sa sœur du Nord. Une association du même genre proposée par quelques uns de nos citoyens les plus respectables, serait infailliblement couronnée de succès.

AUTO-DA-FÉ.—Le comité nommé par le Conseil de ville de la Première Municipalité a fait un rapport à la dernière séance, annonçant que ce comité avait brûlé pour $13,693 50, de bons municipaux.

De son côté, le trésorier de la seconde Municipalité a présenté avant-hier son rapport hebdomadaire, annonçant que la circulation actuelle de cette Municipalité est de $260,000, qu'il a aujourd'hui à sa disposition, pour être brûlés pour $77,650 de billets, plus 43 billets de $1000 chaque, provenant de l'émission de 1839, lesquels billets n'ont jamais été mis en circulation et qui peuvent également être détruits.

ESPÈCES. Le navire Ellen Brooks, de Liverpool, avait à bord $270,000 en espèces.

COUR CRIMINELLE.

S. H. le juge Canonge a décidé hier que les personnes qui avaient servi de cautions pour la comparution par-devant la Cour Criminelle d'Adolphe Desforges, accusé d'avoir détourné des fonds appartenant à la Banque du Commerce, devaient payer la somme de $10,000, montant du cautionnement, ledit Desforges n'avant pas comparu, et avant forfait audit cautionnement.

DROITS DE QUAYAGE.—A la dernière séance du Conseil de ville de la première Municipalité, M. Cruzat a présenté le préambule et les résolutions qui suivent, lesquels ont été adoptés à l'unanimité, avec un amendement de M. Crossman.

Attendu, Que l'ordonnance des trois Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, imposant des Droits de Quayage et droits de ville, sur les Marchandises et produits à leur embarquement ou débarquement, n'est qu'une mesure équitable et nécessaire, pour couvrir une partie des dépenses faites, afin de faciliter le commerce et d'offrir aux produits des moyens moins dispendieux d'arriver à leur marché;

Que ces dépenses occasionnées par la construction de wharfs, le pavage des rues et autres améliorations de ce genre, ont grevé chacune des trois municipalités d'une dette dont elle ne peut se liquider qu'en faisant contribuer pour une part, proportionnelle ceux qui sont avantagés par ces améliorations;

Que cette contribution est donc aussi juste qu'indispensable,

Résolu, Que dans l'opinion de ce Conseil toute loi de la Législature qui abolirait la taxe dite de quayage, serait injuste et arbitraire, en ce qu'elle priverait la ville de la Nlle. Orléans des moyens de payer ce qu'elle doit justement, et qu'une telle loi ferait peser sur la classe la moins aisée la lépréciation des bons municipaux qui en serait la conséquence immédiate;

Résolu, Que si la Législature insistait sur l'adoption d'un projet de loi de cette nature, et tel que celui qui lui a été présenté récemment, elle soit invitée à pourvoir aux moyens de payer la dette de cette municipalité et au maintien d'une police efficace pour garantir la sûreté des Citoyens;

Résolu, Qu'un comité de trois membres soit chargé de représenter les intérêts de la 1ère Municipalité et de la ville de la Nouvelle Orléans auprès de la Législature, et que ledit comité soit chargé de s'entendre avec tels autres comités qui pourraient être nommés par la 2e et la 3me. Municipalité pour le même objet, afin de donner aux membres de la Législature tous les renseignemens nécessaires pour leur faire bien connaître la situation financière de la ville et des municipalités.

Hier après-midi, pendant le trajet de la Cour du Recorder Bertus à la prison de paroisse, l'un des trois individus arrêtés pour tentative de vol pendant la nuit chez M. Guéringer, le nommé Adolphe, profitant du passage d'une voiture qui l'avait séparé un instant de son gardien, s'est dégagé vivement de ses menottes et est parvenu à s'échapper; jusqu'à présent il n'a pu être repris. [Courrier.]

PENNSYLVANIE.—Des troubles qui ressemblent singulièrement à ceux qui de temps à autre viennent compromettre la tranquillité des districts manufacturiers de l'Angleterre, ont éclaté récemment à Kensington, l'un des faubourgs de Philadelphie. Ces troubles, à ce qu'il paraît, ont eu pour cause la violation d'un arrangement qui avait été conclu entre les chefs des manufactures, assez nombreuses dans ce faubourg et leurs ouvriers. Il y a quelque temps déjà, les tisserands formèrent une association et fixèrent à leur travail un prix qui leur fut accordé par quelques uns des manufacturiers. Les choses allèrent assez bien pendant quelque temps; mais un beau jour on reconnut que les prix convenus, au lieu d'être payés en plein, subissaient très souvent de fortes déductions. A peine ce bruit se fut-il répandu parmi les tisserands, qu'ils se laissèrent aller à la plus vive irritation. Ils se réunirent, et dans le premier moment de leur colère, se rendirent chez quelques ouvriers qui avaient pris le parti des patrons et détruisirent leur ouvrage. L'arrestation de l'un de ceux qui avaient pris part à cette espèce d'émeute, accrut encore l'indignation; les tisserands s'emportèrent à des menaces d'incendie et de destruction, et l'alarme se répandit dans la population.

Un shérif se rendit aussitôt sur les lieux où étaient rassemblés les émeutiers et chercha à les ramener à des sentimens plus pacifiques; mais il ne put y réussir. Le shérif revint en ville, appela à son aide les compagnies de pompiers et les citoyens; cet appel amena aussitôt autour du shérif un corps d'environ 150 hommes qui, sous la conduite de cet officier, se dirigea vers Kensington. Quelques groupes de mécontens furent dispersés et l'on opéra un certain nombre d'arrestations. On s'avança alors vers le marché, dont les ouvriers insurgés avaient fait leur quartier général. En arrivant sur ce point, les défenseurs de l'ordre furent assaillis à coups de pierre par les émeutiers qui se précipitèrent sur eux avec fureur. Ils ne purent résister à cette attaque et furent obligés de se sauver; quelques-uns d'entr'eux, parmi lesquels se trouvait le shérif, furent assez grièvement blessés.

Les insurgés restèrent alors maîtres du champ de bataille, c'est-à-dire du marché, et ils y passèrent presque toute la nuit. Ils firent même des préparatifs pour résister en cas de besoin aux troupes que l'on voudrait envoyer contre eux: ils se munirent de fusils, de mousquets et d'autres armes, et manifestèrent l'intention de faire une vigoureuse résistance. Heureusement, cette résolution désespérée céda peu à peu à la réflexion; et les ouvriers se dispersèrent vers le matin. Dans la journée du 12, qui suivit celle où se passèrent les faits que nous venons de mentionner, on rencontrait seulement quelques groupes peu nombreux qui n'avaient nullement une attitude hostile. Les ouvriers qui les composaient, prétendaient qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de faire une émeute; qu'ils ne s'étaient réunis la veille que pour prendre en commun quelques résolutions, et qu'ils n'avaient fait que résister au sherif lorsque celui-ci avait voulu les disperser par la violence. Ils protestaient de leurs bonnes intentions, et demandaient seulement qu'il fut fait droit à leurs justes réclamations. Ils exprimaient en même temps un regret sincère des désordres qui avaient eu lieu. Malgré cette apparence de calme les autorités avaient cru devoir prendre d'énergiques mesures: un député shérif était sur la place du marché à la tête d'environ 50 hommes armés et la bayonnette au bout du fusil. Des arrestations assez nombreuses avaient aussi eu lieu, et l'on réunissait un corps de troupes pour faire face à toutes les éventualités.

RAPPORT OFFICIEL.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mercredi, 25 janvier 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 49 membres.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

M. Clark présente une résolution réunie pour ordonner à l'Ingénieur de l'Etat d'aider à l'achèvement de certains travaux qui s'étendent du Bayou Grosse Tête au débarcadère Duval. Renvoi au comité des améliorations intérieures.

M. Taylor présente une résolution enjoignant au comité des Banques de s'enquérir si la Banque de l'Union a l'intention de supprimer la succursale de Natchitoches, et en vertu de quelle loi cette suppression peut être effectuée. Cette résolution est adoptée.

M. Howell présente une résolution réunie pour nommer un comité qui sera chargé d'examiner la situation du "Louisiana College" dans la ville de Jackson.

M. Benjamin présente une pétition d'un citoyen de la Nouvelle Orléans qui propose la vente de certains livres. La pétition, après dispense de lecture, est renvoyée au comité de l'instruction publique.

M. Voorhies annonce l'enrôlement de l'acte pour venir au secours de Martin G. Penn.

M. Walker présente une résolution qui enjoint au comité de l'instruction publique de s'enquérir de l'utilité qu'il y aurait à nommer dans chaque paroisse, un bureau d'examinateurs pour examiner les candidats aux places de maîtres dans les écoles publiques. Renvoi au comité de l'instruction publique.

M. Winchester présente un contre-mémoire de quelques médecins de la Nouvelle Orléans qui s'opposent à la concession d'un terrain pour l'érection d'un Collège médical. M. W. propose le renvoi du mémoire au comité spécial qui a rapporté le bill auquel il a rapport des objections. M. Claiborne demande au contraire le renvoi à un nouveau comité; M. Winchester y consent, et l'Orateur nomme MM. Winchester, Claiborne et Perkins membres du comité.

L'Orateur présente à la Chambre un mémoire de plusieurs citoyens du faubourg Delassize, paroisse de Jefferson, lequel est renvoyé au comité des propositions et griefs.

Comités permanents.

M. Brashear, au nom du comité d'améliorations intérieures, auquel a été renvoyé le rapport annuel de l'Ingénieur d'Etat, ainsi qu'un bill pour incorporer les actionnaires de la route qui mène de Lafourche à Assomption, fait un rapport général qui approuve les économies apportées dans les dépenses du département que le comité est chargé d'examiner, recommande de nouvelles économies, et demande la concentration dans les mains de l'ingénieur d'Etat de toutes les ressources dont l'Etat peut disposer, pour qu'elles soient appliquées à l'achèvement des travaux que la Chambre pourra ordonner. Le rapport suggère en outre l'idée d'accorder une légère paie à d'incorrigibles nègres marrons qu'on pourrait utilement employer aux travaux publics. Il se prononce ensuite contre la route de Lafourche à Assomption. Le rapport est renvoyé à l'impression et déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Le même membre, au nom du comité réuni chargé d'examiner les comptes de l'Ingénieur d'Etat, rapporte que le comité a vérifié les comptes de cet officier et les a trouvés corrects. Ce rapport est adopté.

M. Musson, au nom du comité de l'Agriculture, du Commerce et des Manufactures auquel a été renvoyée la partie du message du gouverneur qui est relative au sucre et au coton, fait un rapport développé renfermant des calculs statistiques qui prouvent que le sucre ne peut être cultivé avec avantage en Louisiane que s'il produit 5 cents par livre et qu'il faut par conséquent une protection pour cet article. Quand au coton, le rapport présente un aperçu historique du développement successif de la culture de ce produit, montre les embarras sous lesquels le fait gémir la concurrence, rappelle le bas prix auquel il est tombé, la dépression générale où il se trouve, et en conclut qu'un tarif judicieux serait d'un grand avantage au commerce du coton.

M. Morgan demande si ce rapport émane du comité tout entier ou seulement de la majorité. M. Musson répond qu'il émane de la majorité. M. Morgan annonce alors qu'il fera un contre-rapport. Sur motion de M. Taylor, le rapport est déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

M. Taylor, du comité de la navigation de la rivière Rouge, fait un rapport qui fait ressortir l'importance de la région arrosée par la rivière Rouge et la nécessité d'y créer des communications faciles. Le rapport entre ensuite dans le détail des obstructions de la rivière et des moyens à employer pour les faire disparaître. M. T. expose que la population de cette partie de l'Etat est exposé à voir s'interrompre ses communications avec le reste de l'Etat. Il y a donc nécessité impérieuse d'enlever la barre, qui se forme à l'embouchure de la rivière. Le peuple consent à payer un droit sur chaque balle de coton et une taxe personnelle pour fournir à l'Etat les moyens d'acheter cette entreprise. Les dépenses ne sauraient être fort lourdes. Le rapport se conclut par la présentation d'une résolution réunie enjoignant à l'Ingénieur d'Etat de faire construire une machine à draguer et un bateau à enlever les chicots, et d'employer les condamnés au service de l'Etat à l'enlèvement de la barre formée à l'embouchure de la rivière Rouge. Cette même résolution fait une allocation de fonds pour cet objet. M. Taylor présente en faveur de cette résolution les argumens les plus concluants.

M. Phelps, du même comité exprime l'intention de faire un contre-rapport; attendu qu'il pense que le rapport ne va pas assez loin.

Sur motion de M. Stille, l'impression du rapport est ordonnée et déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

M. Claiborne, du comité nommé pour examiner les comptes du Trésorier d'Etat, fait un rapport dont l'impression est ordonnée.

M. Orr, d'un comité spécial, fait son rapport sur un bill pour annexer une partie de la paroisse des Avoyelles à la paroisse de Catahoula. Le rapport se prononce contre le bill. Bill et rapport sont déposés sur le bureau sujets à l'appel de la Chambre.

M. Ogden demande une dispense des règles pour que la Chambre s'occupe du bill pour déterminer les pouvoirs de la corporation d'Orléans, dans le but de renvoyer ce bill à un comité spécial. Cette question est d'une vaste importance; car elle touche tout à la fois aux intérêts de la ville et à ceux du pays. M. O. croit que la meilleure manière de procéder est celle qu'il propose; on agira ainsi de bonne intelligence. Il désire que le comité soit principalement composé de membres de la campagne; il n'a aucune envie de retarder la discussion; il voudrait au contraire que cette question fut promptement décidée. Il souhaite seulement que ce comité soit mis à même de recevoir certains renseignemens que les différens conseils sont prêts à leur soumettre.

L'orateur décide que la motion n'est pas dans l'ordre.

M. Brashear déclare que la Chambre est en tout temps prêt à recevoir tous les renseignemens que les conseils sont disposés à lui soumettre. La motion de M. Ogden n'est donc d'aucune nécessité.

M. Voorhies annonce l'enrolement de l'acte pour amender la charte de la Compagnie d'Assurance Maritime de la Nouvelle Orléans.

Ordre du Jour.

Le bill pour diviser l'Etat en districts congressionnels est à l'ordre du jour.

M. Wadsworth pense que sa paroisse a été traitée fort cavalièrement: il prétend que St.-Bernard n'est en aucune façon attachée à la seconde municipalité; il pense qu'il faut consulter les convenances géographiques. Il présente un substitut pour le premier district. Son plan se compose de districts contigus et suit exactement les dispositions de la loi votée par le congrès. Les changements politiques s'opèrent incessamment, et tel district qui est aujourd'hui démocrate, peut-être dans quelques années tout à fait le contraire. Il est démocrate parce qu'il pense que les principes de la démocratie sont nécessaires au développement du pays; mais les circonstances peuvent changer ses convictions. Il croit donc qu'il faut avoir en vue, non pas une division politique, mais une division géographique. En outre le district qu'il propose est en réalité douteux. St.-Bernard en général balance Plaquemine, et tout dépend du vote de la première et de la troisième municipalité. Quant à la réunion de Plaquemine à Lafourche, il l'a trouve entièrement déplacée.

M. Brashear fait remarquer que la division de l'Etat s'est faite sans avoir égard aux considérations politiques, et que le comité a accompli sa tâche avec le plus de soin possible, et en tenant compte du chiffre de la population. Politiquement parlant, ils ont cherché à constituer les districts aussi équitablement qu'ils ont pu le faire; et le plan présenté par le comité remplit à cet égard toutes les conditions désirables. Le représentant de Plaquemine a fait des objections contre l'extension de son district, mais il devrait se rappeler que dans l'origine il était aussi loin de Lafourche qu'il s'y trouve replacé par le projet. Le même représentant se méprend aussi sur un autre point de la question. Plaquemine et St. Bernard sont actuellement unis aux paroisses de Lafourche, et ainsi le but de la loi du Congrès qui veut que les districts soient formés de territoires contigus est complètement atteint. Il est impossible dans une délimitation électorale de satisfaire tout le monde, et le comité, en reconnaissant cette impossibilité, a résolu de faire égale justice à tout le monde et de conserver, autant que possible, les mêmes avantages aux deux partis politiques.

M. Wadworth réplique qu'il est vrai que dans le dernier apportionnement, Plaquemine a été placé à la même distance de Lafourche, mais cela était inévitable par suite de la dimension du district qui s'étendait régulièrement de la Balise à Lafourche. Mais maintenant le premier district originel a vu s'accroître si rapidement sa population, qu'il suffirait presque à lui seul pour nommer le représentant qui lui était naguères accordé, et le nouveau représentant auquel l'Etat a droit en vertu du nouvel apportionnement. Pourquoi donc ne pas faire les districts aussi compacts que possible? Pourquoi réunir Plaquemine à Lafourche, quand ces deux paroisses se trouvent à une distance si considérable l'une de l'autre? Quelle communauté de sentiments peut-il y avoir entre-elles? Le comité pouvait bien commencer à Plaquemines et avancer jusqu'à ce qu'il eut réuni la population nécessaire; puis repartir de la limite ainsi fixée et grouper encore le chiffre de population requis par la loi: mais prendre, comme on l'a fait, Plaquemine pour la joindre à la première et à la troisième municipalité; mais au contraire comme on l'a fait sa paroisse à la seconde municipalité, cela lui semble ni convenable, ni juste.

M. Brewer a de puissantes objections à présenter contre le bill. Ce bill en effet ne se montre point équitable envers la portion du pays qu'il représente. Le comité a déclaré que les considérations politiques n'étaient nullement intervenues dans la division des districts; il n'est pas de cet avis. Comment se fait-il en effet que des paroisses qui bordent l'Arkansas se trouvent réunies à des paroisses que baigne le Lac? Comment se fait-il que l'on ait composé des districts qui présentent une figure et une forme si étrange? Comment se fait-il que Catahoula et les Avoyelles, deux paroisses essentiellement démocratiques, soient adjointes à des paroisses de la même opinion, sinon afin que toutes les parties de l'Etat dévouées au parti démocrate soient reléguées ensemble? Mais il y a d'autres raisons qui l'engagent à s'opposer au bill. Ce bill en effet émane de Washington, et il est arrivé ici sous le couvert d'un membre du Congrès. L'évolution faite à Washington est précisément celle que présente le comité. Le membre du Congrès qui a fourni le plan a failli, l'an dernier, échouer, et sans nul doute il espère, en sequestrant ainsi deux puissantes paroisses démocratiques, assurer son élection pour l'avenir. M. B. s'oppose au bill parce qu'il fait une mauvaise répartition. La paroisse des Rapides, par exemple, est unie à celles de Ste.-Marie, de St.-Martin et de St.-Landry; tandis que Pointe-Coupée et Iberville, qui sont beaucoup plus voisines l'une de l'autre que ces paroisses, et qui donneraient un chiffre bien plus rapproché du chiffre fixé par le Congrès, ne sont pas comprises dans le même district. L'intention du bill a été évidemment de composer trois districts whigs en adoptant des divisions si peu naturelles. Il le repousse donc de toutes ses forces.

M. Ratliff pense que la solution de cette question est naturellement entourée de grandes difficultés. Il croit que le comité ne s'est point placé à un point de vue assez impartial. Il y a des circonstances qu'il faut prendre en considération et qui paraissent avoir échappé à l'attention de la Chambre. La Louisiane a trois intérêts bien distincts: l'intérêt du commerce, celui de la production du coton, celui de la fabrication du sucre. M. R. ne croit pas que la loi du Congrès oblige rigoureusement à se soumettre au chiffre fixé pour la répartition; il n'est pas nécessaire que chaque district atteigne rigoureusement ce chiffre. Dans l'opinion de M. R., on doit s'arranger pour que tous les grands intérêts aient en quelque sorte chacun leur district représentatif; ainsi l'intérêt des planteurs aura le sien, aussi bien que celui de la production du coton, que celui de la fabrication du sucre, et que celui du commerce. D'après ce système, il demande que la ville ait droit à un Représentant. Elle a en effet son intérêt commercial qui doit être représenté; et le reste de l'Etat pourra être divisé de manière à représenter l'intérêt des planteurs, en ayant soin seulement de former les districts aussi compacts que possible.

M. R. prévoit que toute autre manière de procéder sera entourée de difficultés presqu'insurmontables; celle-ci au contraire tend à harmoniser les opinions qui se combattent et à éloigner la plupart des embarras, des détails et des discussions.

M. Taylor s'adresse à la Chambre sans aucun espoir d'empêcher l'adoption du bill. L'ordre d'adopter ce bill est venu de Washington. M. T. a entre les mains un document venu de cette ville qui est littéralement le plan présenté à la Chambre. (Ici l'Orateur déclare à M. Taylor qu'il n'est pas dans l'ordre.) M. Taylor déclare que, puisqu'il n'a pas le droit de parler sur ce point, il se contentera de faire observer que les démocrates sont en minorité à la Chambre, mais au moins il se dit avec satisfaction qu'ils triomphent dans le reste de l'Union. Il engage donc la majorité à agir selon les lois de l'équité, si elle veut que plus tard on soit juste avec elle.

M. Winchester déclare que la discussion lui paraît entièrement en dehors de l'ordre. La seule question soumise à la Chambre en ce moment est l'amendement du Représentant de Plaquemine, on s'est servi de cet amendement pour se lancer dans le champ de la politique. Pour sa part, M. W. est frappé de la justice du bill; ce bill en effet conserve l'égalité des nombres et satisfait aux divers intérêts; il ménage tout aussi bien les intérêts agricoles que les intérêts commerciaux. En s'y référant, on verra en effet que le premier district congressionnel contient une population égale à celle du reste de l'Etat; le nouveau représentant doit donc sortir de ce district. Pour le diviser, on s'est basé sur une exacte évaluation de la population, et on s'est contenté de tracer une ligne entre l'intérêt agricole et l'intérêt commercial. Par ce bill, Plaquemine se trouve unie à une portion du pays qui a des intérêts identiques. L'amendement attacherait exclusivement cette paroisse à la Nouvelle-Orléans avec laquelle elle a au contraire fort peu d'intérêts commune. Quant à la cohésion des territoires, ce principe a été consulté aussi autant du moins qu'a pu le permettre la nature des choses. Il faut se rappeler que la plupart des divisions naturelles de l'Etat sont circulaires. M. W. conclut en demandant le rejet de l'amendement.

M. Wadsworth fait une courte réplique dans laquelle il fait remarquer que tout le monde paraît jaloux d'avoir Plaquemine, que tout le monde paraît disposé à lui ouvrir les bras parce que c'est une paroisse démocrate. Un membre demande en ce moment qu'elle soit réunie avec les paroisses des Florides afin d'assurer l'ascendant des démocrates dans cette portion de l'Etat. En réponse au membre qui a parlé le dernier, il demandera si en vertu du bill, Plaquemine ne se trouverait pas adjointe à la seconde municipalité. Pourquoi cette paroisse ne le serait elle pas plutôt à la première ou à la troisième? Tout simplement parce que la seconde municipalité est essentiellement whig!

M. Ratliff lit le bill pour prouver que, bien qu'elle demande que les districts soient contigus, elle n'exige pas d'une manière absolue que chacun d'eux ait rigoureusement le chiffre de population spécifié.

M. Hunt déclare qu'il n'avait point l'intention de prendre part au débat; mais les propositions extraordinaires et les raisons plus extraordinaires encore présentées par quelques uns des membres, le forcent à réclamer pour quelques momens l'attention de la Chambre. Quant à l'amendement du Représentant de Plaquemine, il priera seulement ses collègues de consulter une carte; ils verront que si le second district comprend la seconde municipalité, il comprend aussi Jefferson et St. Bernard, dont Plaquemine est limitrophe. On se convaincra d'ailleurs que la contiguité prescrite par la loi existe. On a affirmé ensuite qu'il n'y avait aucune communauté d'intérêts entre Plaquemine et le reste du district, puisqu'il n'y avait aucune communication entre ces deux parties du district. En vérité cela ne soutient pas la discussion. D'ailleurs la doctrine qui sépare l'intérêt agricole et l'intérêt commercial est essentiellement fausse. Détruisez le marché, que deviendront les planteurs? Sans la prospérité de l'agriculture, le commerce ne peut fleurir. Celui qui ne considère qu'un seul intérêt, ne voit que la moitié de son devoir. On a prétendu aussi que les divisions de l'Etat devaient être purement géographiques et que les considérations politiques n'y devaient entrer pour rien. L'idée n'est pas nouvelle; elle a été empruntée à un sénateur des Etats-Unis qui demandait, à propos d'un tarif, que l'on ne consultât point la raison, le jugement, la convenance; mais tout simplement les lois du hazard.

M. H. n'est pas de l'avis du représentant d'Ouest Féliciana, et croit que chaque district ne doit pas nécessairement contenir le nombre fixé par la loi; mais il doit en approcher autant que possible. Le représentant des Rapides s'est livré à quelques attaques contre celui de Ste. Marie; M. H. souhaite au premier une louable ambition, en lui conseillant de rivaliser par l'intégrité et l'indépendance avec le second. On a parlé aussi d'ordres venus de Washington, une pareille allégation est trop absurde pour ne pas se détruire d'elle-même.

M. H. a prouvé que l'objection relative au défaut de contiguité était sans valeur et que celle qui se fonde sur une différence d'intérêt, n'était pas moins futile. Il n'ajoutera plus qu'un mot. Le représentant de Natchitoches a rendu grâce au ciel que le parti locofoco fut en majorité dans le pays; M. H. le supplie de ne pas se bercer de cette douce illusion. Les whigs n'ont subi qu'une défaite passagère; la réaction déjà se fait sentir. Qu'on regarde la Géorgie. La législature de cet Etat a essayé de déclarer l'inébranlable Berrien indigne de son siège; et le peuple a répondu en choisissant un whig à la place d'un des locofocos qui avaient voté la résolution. C'est un présage pour l'avenir. Quand les whigs arrivent sur le champ de bataille avec leurs candidats, ils ne craignent point de se voir vaincre par les cohortes de Van Buren ou de Calhoun. M. Hunt revenant ensuite à la question, déclare que le plan soumis à la chambre lui semble juste, constitutionnel et honorable.

M. Brashear repousse en peu de mots les observations peu courtoises des représentans de Natchitoches et de Rapides. Le bill a été rédigé par un membre qui n'occupe sa place que depuis l'an dernier. Le comité n'a point manqué de sincérité; il n'a point non plus failli à son devoir; il a toujours traité le parti démocrate avec courtoisie. Les démocrates en ont-ils fait autant lorsque leurs adversaires se trouvaient en minorité dans la Chambre?

M. Brewer dit qu'on l'a accusé d'injustice. Il n'impute point aux membres du comité des motifs peu honorables, mais il affirme qu'il n'a dit que la vérité. Le document dont il a parlé, est en effet venu de Washington, sous le couvert d'un membre du congrès, [Ici l'orateur rappelle M. Brewer à l'ordre] On l'a accusé d'avoir avancé de fausses allégations, et il ne lui est pas permis de répondre; il se soumet à la décision de la chair; mais il insiste de nouveau sur les argumens qu'il a déjà fait valoir contre le bill. M. B. préfère le plan proposé par le Représentant d'Ouest Feliciana.

M. Hunt demande le dépôt de l'amendement de M. Wadsworth sur le bureau, M. Wadsworth réclame l'appel des oui et des non. Le scrutin donne 30 oui et 24 non. Le dépôt sur le bureau est emporté.

Sur motion, la Chambre s'ajourne.

ERRATA—Dans le rapport d'hier il s'est glissée une erreur que nous devons rectifier. M. Delasize a annoncé un bill pour régler l'inspection des douves ["staves"] dans la ville de Lafayette. Le traducteur avait lu "slaves" et traduit en conséquence.

RAPPORT OFFICIEL

Des Délibérations au Sénat de la Louisiane

SEANCE du Vendredi 20 janvier 1843.

M. Labauve présente un bill relatif aux maris et femmes.

M. Hoa soumet une pétition de la Compagnie d'Assurances des Négocians, qui demande certains amendements à sa charte.

Un message de la Chambre des Représentans informe le Sénat que le rapport du Bureau de Circulation transmis pour l'usage des deux Chambres, n'a pas encore été reçu par celle des Représentans, qui demande au Sénat de le lui envoyer, s'il le possède, vu l'urgence dont il est pour le comité des banques, qui n'a pu faire encore son rapport faute de ce document.

Sur motion de M. Walker, le Sénat prend ce message sous considération.

De longs débats relatifs aux devoirs de l'Imprimeur d'Etat, à ceux du Bureau de Circulation et à la convenance de cet appel au Sénat, s'engage entre MM. Davidson, Walker, Morse, Sparrow, Hoa et Downs. Le résultat a été l'envoi d'un message à la Chambre pour l'informer que ce document avait été envoyé à l'Imprimeur d'Etat; mais que son étendue faisait qu'il n'était pas encore imprimé, et qu'aussitôt que le Sénat l'aurait en sa possession, il l'enverrait à la Chambre.

Sur motion, le Sénat se rend à la salle des Représentans pour procéder à l'élection de l'imprimeur d'Etat. M. A. C. Bullitt étant élu, le Sénat rentre dans la salle de ses délibérations et s'ajourne.

SEANCE du Lundi 23 Janvier 1843.

L'ancien imprimeur d'Etat ayant renvoyé au Sénat parmi d'autres documens, le rapport du Bureau de Circulation, sur motion de M. Walker, les Sénateurs le font transmettre à la Chambre des Représentans.

Le Président soumet au Sénat un message du Gouverneur, concernant le rapport annuel des Directeurs de l'Hôpital de Charité. Sur motion, l'impression de ce document est ordonnée pour l'usage du Sénat.

M. Bernard présente le rapport annuel du Collège de Bâton-Rouge, qui est lu et ordonné à l'impression.

M. Carter, au nom du comité des réclamations, présente un bill pour restituer à M. G. Penn, cent piastres qu'il a payées au trésor de l'Etat.

Sur motion de M. Davidson, le bill subit ses diverses lectures et passe.

M. Hoa présente une résolution pour nommer un comité réuni de la législature, afin d'examiner quels seraient les avantages qui résulteraient de l'établissement d'un arsenal de marine, comme l'a proposé le secrétaire de la marine, au bas Mississippi et dans les limites de l'Etat de la Louisiane.

M. Hoa démontre la nécessité où se trouve l'Etat de prendre une décision à ce sujet. D'autres endroits riverains du Mississippi, Natchez par exemple, ont cherché sérieusement à obtenir les avantages d'un établissement de cette nature, et il est temps que la Louisiane pense un peu plus à sa position, à sa défense et à ses intérêts, qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. Quoique la Nouvelle Orléans ou ses environs, soient l'endroit le plus convenable pour un établissement comme celui qu'on se propose, cependant M. Hoa abandonnera ses prétentions en faveur de tout autre point de l'Etat qui réunisse le vœu général. Comme le sujet est de la plus haute importance, il ne faut pas perdre de temps pour s'en occuper et le meilleur moyen serait peut-être de préparer un rapport démontrant les avantages du choix de la Louisiane, pour la location de l'arsenal, afin de faire parvenir ce document au secrétaire de la marine, qui pourrait ainsi être mieux éclairé dans ses préférences.

Ordre du Jour.

Résolution de la Chambre des Représentans pour proposer certaines questions au trésorier de l'Etat.

La considération de cette résolution donne lieu à quelques débats sur la convenance de rapporter les noms de ceux des sherifs qui n'ont pas fait leurs retours et qui probablement ne les feraient avant d'être renommés; MM. Waggaman, Downs, Hoa, Bernard, Sparrow et Bossier y prennent part. Les sénateurs entendant généralement que cela ne pourrait affecter les sherifs qui auraient fait leurs retours avant d'être renommés, la résolution proposée subit deux légers amendements et passe avec quelques sections additionnelles présentées par M. Downs.

Ensuite le Sénat s'étant occupé d'affaires comparativement de peu d'importance et avoir rempli sa tâche ordinaire, s'ajourne.

Séance de Mardi, 24 janvier 1843.

Le secrétaire transmet à la Chambre des Représentans les bills suivants pour qu'elle y donne son concours,

Acte pour incorporer la ville de la Nouvelle Iberie, dans la paroisse St. Martin.

Acte pour créer une circonscription électorale additionnelle, dans les paroisses de Concordia, Carroll et Madison.

M. Davidson appelle le bill créant une circonscription électorale additionnelle dans la paroisse de Saint Tammany. Ce bill subit deux amendemens, l'un qui crée une nouvelle circonscription dans la paroisse des Rapides, présenté par M. Walker, et l'autre une circonscription additionnelle dans la paroisse de Pointe-Coupée, présenté par M. Ledoux. Ensuite il subit ses diverses lectures et passe.

M. Davidson donne notice qu'il présentera un bill pour changer les noms de Joseph Wilkinson Nicholls et Catharine Nicholls.

Le président présente au Sénat une invitation du ministre à l'examen de l'école publique de la 2me. Municipalité de la Nouvelle Orléans.

M. Bossier appelle le bill divisant le comté de Natchitoches et créant une nouvelle paroisse qui portera le nom de paroisse de la Sabine. Le bill est également amendé de manière à limiter le jury de police à 5 membres au moins et 7 au plus, subit diverses lectures et passe.

Ordre spécial du Jour.

Acte pour venir au secours des écoles publiques de Lafayette: la pour la 2me. fois, et après dispense des règles, adopté sur motion de M. Waggaman.

Sur motion de M. Hoa, le bill amendant l'acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurances Maritimes, est repris et obtient le concours du Sénat.

M. Waggaman appelle le bill imposant une taxe sur les Compagnies d'Assurances Etrangères. Après sa lecture le bill est déposé sur le bureau pour le présent, afin d'y insérer une nouvelle section pour taxer les Compagnies d'Assurance Etrangères et les agents qui font le commerce du change.

M. Morse présente une résolution nommant un comité de deux membres du Sénat, et ——— membres de la Chambre des Représentans, chargé de prendre les dispositions convenables pour l'inauguration du Gouverneur élu, le lundi 30 du courant.

Après dispense des règles, la résolution est prise sous considération.

Sur motion, le comité de la part du Sénat, est porté à trois membres, et la résolution passe.

Le Président nomme MM. Morse, Bossier et Waggaman de ce comité.

Sur motion, divers bills et résolutions passés dans la matinée, sont transmis à la Chambre des Représentans.

M. Carter appelle le bill amendant l'acte pourvoyant au jugement de certaines causes dans les troisième, neuvième et dixième districts judiciaires.

Après quelques explications de l'honorable Sénateur et la dispense des règles, le bill passe.

Sur motion de M. Morse, le bill amendant l'acte d'incorporation de la ville de St Martinville est pris sous considération et lu.

M. Downs appelle le bill accordant le privilège de tenir un Bac sur la Sabine; une section additionnelle présentée par M. Bossier pour un semblable privilège dans un autre point de la même rivière, y est ajoutée, et le bill passe.

M. Ledoux appelle le bill amendant l'acte qui autorise le jury de police de la paroisse de la Pointe Coupée. Après le rejet de la première section, le bill passe.

Ensuite le Sénat s'ajourne.

PRODIGE DE VERTU.—Quatorze poules dont six coqs ont été conduits, hier matin, au corps de garde de la 1ère. Municipalité: à trois heures les poules avaient déjà pondu deux œufs. Voici la cause de la détention de ces innocents animaux. Il paraît qu'un nègre ayant été faire la traite des poulets dans les parages que l'on ne connait pas encore, est venu offrir ses quatorze victimes au marché aux Légumes à une personne qui avant de s'en rendre acquéreur a voulu exercer le droit de visite et a demandé au nègre la permission du maître qui l'autorisait à vendre. Celui-ci dit que sa permission était dans sa voiture sur la place, et qu'il lui était très facile de la montrer à quiconque voulait la voir. L'acheteur dit que c'était ce dont il voulait s'assurer, et s'emparant provisoirement de la volaille, il accompagna le vendeur qui le conduisit près des voitures des marchands qui sont sur la place, et là feignant de monter dans une des charrettes, il s'esquiva et court encore. L'honnête acheteur ne voulut pas profiter de marchandise qui ne lui appartenait pas, il a porter les poulets au corps de garde, où ils sont à la disposition du véritable propriétaire qui viendra les réclamer.

SALSEPAREILLE DE SAND.

☞ Le nombre de maladies qui ont été guéries par cette inappréciable préparation est sans exemple dans l'histoire de la médecine. Des milliers de personnes ont recouvré la santé en faisant usage de ce remède, et cependant elles avaient employé tous ceux qu'elles pouvaient avoir en leur possession ainsi que le prouvent les différents certificats publiés en abondance. Cette salsepareille a été hautement approuvée par plusieurs médecins de cette ville et d'autres cités, et la manière dont sa bonne réputation s'est accrue dans le public la met à l'abri de toute compétition. Les maladies provenant de l'impureté du sang ou de la corruption des humeurs, telles que scrofules, écrouelles, et autres; les maladies cutanées, rhumatismes, et goutte incipiente, bronchites, abcès internes, fistules, catarrhes chroniques, ulcères à la gorge, gonflements des os, inflammations chroniques, dérangemens des femmes, débilité générale et prostration du système, toutes ces maladies sont guéries par la salsepareille.

Pour plus d'évidence de sa propriété, voir les certificats des guérisons, insérés dans les journaux.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par A. B. Sands & Co. droguistes et chimistes, bâtiment en granit 273, Broadway, encoignure Chamber street, New-York.

Vendu à la Nouvelle-Orléans, en gros, en détail et pour l'exportation à leur bureau du Sud, rue St. Charles, No 12

et aussi chez SICKLES & Co. 40, rue du Canal, et ANDREW OLIVER & Co. 61, rue de Chartres. Kiches tous les apothicaires et marchands droguistes des Etats-Unis.

Prix—$1 la bouteille.
Six bouteilles pour $5.

☞ IMPORTANT.—Insistez pour demander la Salsepareille de SAND, non une autre.

☞ Si ceux qui lisent sans ajouter foi étaient punis de leur incrédulité, il y aurait beaucoup de coupables. Ce qui suit est arrivé à un de ces incrédules. Une personne avait éprouvé une violente attaque de Rhumatisme, lorsqu'il vit dans un journal une annonce d'un remède appelé "Liniment de Hewes, pour les nerfs et les os, ou Elixir Végétal Indien," mais, n'ayant pas foi dans ce remède, il ne voulut pas en essayer. Au bout de deux jours cependant, souffrant davantage des jointures et que ses muscles et ses nerfs en se contractant lui faisaient endurer des souffrances inouïes, il résolut de se servir de ce remède; dès la première application il souffrit moins, à la seconde il ne souffrit plus du tout, en deux jours il a été complètement guéri. A présent cette même personne dit qu'il ne lui arrivera plus de dénoncer un remède avant d'en avoir essayé. MM. COMSTOCK & ROSS, 25 rue des Magasins, où se trouve ce remède, pourront donner l'adresse de cette personne.

MOULIN DE L'UNION,

Rue de l'Esplanade, No. 46.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il y tiendra constamment à vendre, de la farine de maïs fraiche, blutée de différentes qualités, ainsi que du son pour bestiaux et volailles, à des prix très modérés.

Les expéditeurs de farines sont avertis que des ordres pour cet article pourront toujours être remplis par lui à jours.

Aux premiers arrivages de froment, toutes les qualités de farines et sons, y seront principalement fabriquées et à vendre.

Etant très bien expérimenté dans toutes les fabrications de ce genre, il assure pouvoir donner satisfaction générale.

Du froment sera acheté au moulin.

26 janv—1m A. PALMS.

☞ Les consignataires d'une caisse marquée John M. Wade, Bayou Sarah, par le brick Francis de Philadelphie, sont invités à se présenter au bureau du soussigné, payer les frais et enlever cette caisse.

26 janv J H ASHBRIDGE, 97 Camp

☞ Le capitaine et les consignataires du navire français LE VAILLANT ne seront point responsables d'aucune dette que pourrait contracter l'équipage dudit navire.

25 janv—4 JORDY & BRASIER, 65, Royale

☞ Le navire français LE VAILLANT, commencera à décharger aujourd'hui, en face de la rue de l'Hôpital. MM. les consignataires sont priés de se rendre à bord avec leur permis, de bonne heure

25 janv—3 JORDY & BRASIER, 69, Royale

☞ La barque RICHMOND, capitaine Bartlett, du Havre, commencera son déchargement aujourd'hui. Il est notifié aux chargeurs que toutes les marchandises qui ne seront pas enlevées dans les cinq jours seront envoyées dans les magasins de la Douane.

24 janv E. & J. P. WHITNEY & Co. 73, Camp.

A. D. RINCK, peintre de portraits, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il a transporté son atelier rue Toulouse, No. 119, entre les rues Bourbon et Dauphine, ancienne demeure du docteur Formento

21 janv—6 An. RINCK

TRAITES sur Baltimore, à vendre par
20 janv GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

VENTES DE SHERIF.

Les exécuteurs testamentaires de Nicolas Girod vs. L. Gasanieu.

COUR DE DISTRICT—No. 21,344—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi deux mars 1843, à midi:

Deux lots de terre contigus situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos. 2 et 3, de l'îlet No. 66; et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue St. Jean Baptiste sur 163 pieds de profondeur.

Un lot de terre situé au faubourg Franklin, désigné par le No. 4 de l'îlet No. 82, mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur.

Un lot de terre situé au faubourg Montreuil, mesurant 31 pieds de face à la rue Désirée sur 120 pieds de profondeur.

Un autre lot de terre situé au faubourg Washington, désigné par le No. 1 de l'îlet No. 13, borné par les rues Bons-Enfans, France, Morales et Lesseps, ledit lot mesurant 30 pieds de face à la Promenade des Bons-Enfans sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue France: le tout mesure américaine.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. J. L. THIELEN,
26 janv— Shérif de la Cour de District.

No. 6,366—Maurice Laughorne vs. Mathilde Lagourgue.

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, du consentement des parties, au Café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le Lundi, 6 février 1843 à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre, formant l'angle des rues des Religieuses et de la Course, au plan dressé par F. Wilkinson, voyer, sous la date du 18 décembre 1806, et mesurant soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue des Religieuses, sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue de la Course, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, droits, privilèges et servitudes y attachés.

Conditions—comptant.

L. A. DUCROS,
26 jan—3en10j Shérif de la Cour de Commerce

Magdeleine Bernard (c. l.) vs. J. J. Jandot—No. 14067.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et lancé contre Magdeleine Bernard, c. l. il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi, 16 février 1843, à midi,

Un Piano à buffet de Pleyel avec sa chaise.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

V. ALLAIN,
26 janv—3fen30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Magdeleine Bernard (c. l.) vs. J. J. Jandot.

COUR DE PAROISSE—No. 14,067—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et lancé contre Magdeleine Bernard, c. l. il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi, le 14 février 1843, à midi,

L'esclave Lydia, négresse âgée d'environ 20 ans

L'esclave Georgina, fille de Lydia, mulâtresse âgée d'environ 11 ans.

Et l'esclave Betty, mulâtresse âgée d'environ 40 ans.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. V. ALLAIN,
26 jan—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE—No. 6,003—Thomas Collins et H. H. Timberlake vs. James Cassedy—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique sur la place, rue du Camp, entre celles Poydras et Natchez, le Lundi, 6 février 1843, à 10 heures du matin, Le contenu d'un Restaurant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

L. A. DUCROS,
26 jan—3en10j Shérif de la Cour du Commerce.

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que J. B. N. Fortier a intenté une action en confirmation d'une vente faite par le shérif de la paroisse Jefferson la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où ladite vente fut enregistrée le 29me jour d'avril de l'année 1842 pour un avis conformément aux dispositions de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour du Premier district Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le terme et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 2eme jour de février de l'année 1842, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 16 de décembre de l'année 1841, dans l'affaire de J. B. N. Fortier vs. Samuel Thompson, No. 20 75 du Docket de cette Cour, à laquelle vente le dit J. B. N. Fortier, s'est rendu acquéreur pour le prix de soixante soixante six piastres et soixante six cents et deux tiers, comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:

Une portion de terre située dans la paroisse Jefferson, à présent incorporée avec la ville de la Nouvelle Orléans et dans le faubourg de la Course, désignée par le No. 14, sur un plan de soixante lots de terre, dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la dite paroisse, daté le 19 février 1834, et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire public. Cette portion de terre mesure un arpent de face au fleuve Mississippi, sur la profondeur qu'elle a ou peut avoir jusqu'au lac Pontchartrain, ensemble toutes les améliorations et dépendances, droits, privilèges de y appartenant d'aucune manière quelconque.

Témoin l'hon. A. M. Buchanan, Juge de la Cour susdite. Ce 24 janvier 1843.

26 jan—3en30j P. LEBLANC, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—No. 27,084—Le cinquième jour de janvier 1843, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire de GEORGIANA JANE McILVAIN, épouse de Francis Cobb vs. son mari, dans les mots et termes suivants, savoir:—Sur motion de H. R. Egliston, avocat pour la plaignante, et ayant prouvé à la satisfaction de la cour les allégations contenues dans la pétition de la plaignante, il est adjugé et décrété que le jugement ci-dessus rendu le 16 courant soit confirmé, et que jugement soit donné par séparation de propriété entre la plaignante Georgiana Jane McIlvain et le défendeur Francis Cobb son mari; que la plaignante soit mise en possession de ses propres biens paraphernaux décrites dans la pétition, savoir: deux esclaves, Eliza et Brazon; et qu'elle soit déclarée avoir une hypothèque sur les propriétés de son mari...... que le défendeur paye les frais.

Jugement rendu le 16 janvier 1843. Signé le 20 Janvier 1843.

(Signé) A. M. BUCHANAN, Juge.

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite cour en la ville de la Nouvelle Orléans, le 19me. jour de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante trois, et la 67me. de l'indépendance des Etats-Unis.

(L. S.) P. LEBLANC,
26 janv 3 en 30 Député-Greffier.

ETAT DE LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 11437—Antoine Remy & c. l. vs. ses créanciers—Attendu que les personnes intéressées dans cette affaire, elles devraient être faits dans les journaux publiés par la ville, le notaire...... pour les ouvrir, obtenir une déclaration de bilan et prouver que le bilan et le compte soient faits dans les 10 jours de la publication du présent avis et opposition à l'homologation du tableau, et pour que l'encan soit saisi et lesdits fonds distribués.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, N. Orléans le 24 janvier 1843.
26 jan—3en10j LOUIS K. GOURTIN, dep. greffier

MARCHANDISES SECHES
NORTH & BROTHERS,
No. 12, rue de Chartres, Nlle Orléans.
(Successeurs de Faxe & North.)

AYANT dernièrement reçu des manufactures du Nord, un nouvel assortiment de marchandises, en outre de celles achetées du fonds de la maison ci-devant Peet et North, sont en ce moment en mesure d'offrir en vente aux prix les plus bas pour comptant, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, consistant en partie:

Coton pour nègres, linsey pour nègres, linsey uni pour domestiques; jeans de Kentucky; couvertes irlandaises, couvertes en laine; coton de toutes qualités; coton pour paillasses; mouchoirs, étoffes pour pantalons; toile à drap; toile à voile; indiennes; coton écru; blanc, rouge et vert; toile d'Irlande; étoffe rayée pour chemises, linge de table; serviettes; mousseline; drap de Russie; ginghams mousselines; etc. ...

Les marchands et les habitants sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats.

N. B. H. NORTH, de la maison North & Brothers, est seul autorisé à régler les affaires de l'ancienne société PEET & NORTH. 26 jan.

DEUX GENTLEMEN anglais demandent à trouver une chambre à coucher convenablement située entre les rues Ste Anne et Canal. S'adresser au bureau de cette feuille ou ils ont laissé leur adresse. 26 janv—1

M. JEAN PENE prévient ses amis et le public en général qu'il est devenu, par suite d'un acte au rapport de Louis T. Caire, notaire en cette ville, du dix janvier présent mois, le seul et unique gérant et administrateur de la presse à coton dite Branch Press, située dans l'îlet No. 12 au faubourg de l'Annonciation compris entre les rues Tchoupitoulas ou de la Vieille Levée, Religieuses, Natchez et St. Jacques, et que tout contrat devra être fait avec lui seul pour les compter pay... de cette presse. 26 janv. 3

AVIS

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu NICOLAS HOEY, sont invitées à les présenter aux soussignés, et ceux qui doivent à ladite succession sont requis de venir régler et payer entre les mains de l'un ou de l'autre des exécuteurs testamentaires, sans délai.

Nouvelle Orléans, le 26 Janvier 1843.

HR. DIAMOND,
SAMUEL S. PETERS,
26 janv—6 Exécuteurs testamentaires

TOILES—Un assortiment complet de toiles des meilleures manufactures en pièces et 1/2 pièces, quelques unes très fines, aussi quelques pièces de toiles un yard de large, et toiles de Hollande écrue à vendre par
25 janv—3 WILLIAM G. HEWES, rue Natchez

DOUBLONS—200 doublons espagnols à vendre par
16 janv FRANCISCO TIO, 36, Ste Anne

SEL—2500 sacs gros et fin de Liverpool, en débarquement du navire Revolution, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. HARRISON,
26 janv 67, Tchoupitoulas

SEL—900 sacs fin souffle de Liverpool en débarquement du navire Azelia, à vendre à des prix réduits par
26 janv GEO HARRISON, 67, Tchoupitoulas

AMANDES à coque douce, à vendre par
26 jan MANUEL BLASCO, 36, Commune

SUCRE de la Havane blanc et jaune, à vendre par
26 jan MANUEL BLASCO, 36, Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet, à vendre par MANUEL BLASCO,
26 jan 36, Commune.

EAU DE VIE de pêches, à vendre par
26 jan MANUEL BLASCO, 36, Commune

GENIEVRE de Hollande, à vendre par
26 janv MANUEL BLASCO, 36 Commune

VIN d'Oporto, à vendre par
26 janv MANUEL BLASCO, 36 Commune

TRAITES sur Philadelphie à vue et traites de navire à 30 jours, à vendre par
26 janv J H ASHBRIDGE, 97 Camp

CAFE de Java—Du gouvernement de Java, excellente qualité, à vendre par
26 jan HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

FERS pour Cercles—De dimensions assorties, de Staffordshire, en magasin et à vendre par
26 jan HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

MUSCADE—De bonne qualité, à vendre par
26 jan HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

TOLE pour chaudronniers, et feuilles de cuivre, à vendre par
26 jan HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

FERBLANC—En magasin, à vendre par
26 jan HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

VINS de Cétoumerie et de Sherry, de qualité très supérieure, en magasin et à vendre par
26 jan HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

FARINE—100 barils farine superfine pour l'usage des familles, 150 colonne Illinois de bonne... en débarquement du steamer Amazon, à vendre par
26 janv MERLE, BEYLLE & Co. 40, Vieille Levée.

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle-Orléans, le 27 Déc 1842.

AVIS est par le présent donné qu'une élection de directeurs pour la compagnie du Rail road de la Nouvelle Orléans et Carrollton, aura lieu samedi, 28 janvier 1843, au local de la Banque, rue du Canal, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. Par ordre,
28 dec JOHN NICHOLSON, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 20 janvier 1843.

A UNE élection qui a eu lieu aujourd'hui, les personnes suivantes ont été élues Directeurs de la part des actionnaires, savoir:

Benjamin Story, Thos. Shute,
C. Toledano, J. Brandegee,
A. Hennen, J. F. Canonge,
et James Dun.
24 janv—6 WM. E. LEVERICH, Caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1843.

UNE élection des Directeurs de cette institution, par ses actionnaires, aura lieu à la Maison de Banque, le lundi 6 février prochain, entre dix heures A. M. et deux heures P. M. FRED. FREY,
16 jan—3 Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1843.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette institution pour l'élection des Directeurs pour l'année courante, aura lieu au bureau No. 45, rue du Camp, lundi 6 février prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.
16 jan—tj CH. BRIGGS, Secrétaire.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1843.

L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année 1843, aura lieu au Bureau de la Compagnie, encoignure Franklin et Promenade Carondelet, lundi 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
17 janv G. LEGENDRE, Secrétaire

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE DE L'OUEST.
Nouvelle-Orléans, le 25 janvier 1843.

UNE élection pour quinze Directeurs de cette institution aura lieu le lundi 6 de Février prochain, entre onze heures A. M. et une heure P. M. au Bureau de la Compagnie. L. MATTHEWS,
25 janv—10 Président.

Au public français.

☞ LES améliorations en ce qui regarde la félicité et le bien-être de notre race, marchent constamment vers la perfection, chaque jour on arrive à la solution d'un nouveau problème, à la révélation d'un nouveau secret. Si vous jettez un regard en arrière depuis plus de vingt années, combien n'y trouverez vous pas de changements. Avec quelle rapidité ont marché les progrès faits par la science dans la vie civilisée, surtout ceux faits dans la connaissance du système humain, de ses maux et de ses maladies! De quelle valeur sont les moyens récemment découverts par la chimie! Quelle grande admiration ne devons-nous pas à ceux qui ont conduit à la perfection, à cette époque du siècle! Parmi les investigations élaborées de la physiologie ou de la science de la vie, et la pathologie des maladies, ...

La belle simplicité de ce traitement n'a pas seulement été suggérée par la pathologie des maladies, mais encore par la concordance avec les opérations de la nature en la satisfaction des esprits raisonnables et intelligents. Telle est la manière dont opère sur le système, la SALSEPAREILLE DE SAND, cette combinaison scientifique des substances végétales qui ont le plus de valeur. ...

J'ai l'honneur de vous certifier ...

NEWARK, N. J. 13 Décembre 1842.

MM. Sands—Messieurs—Les paroles ne peuvent suffire pour exprimer toute ma gratitude pour votre traitement en faveur d'un étranger souffrant d'une des plus cruelles maladies dont la nature puisse nous affliger. La maladie dont j'ai été attaqué, a commencé par une inflammation des yeux, en 1836, j'étais devenu presque entièrement aveugle. ...

Mes souffrances continuèrent, mon bras devint enflé, des tumeurs se formèrent en différents endroits ...

MARTHA CONLIN.

Je connais Martha Conlin et je crois que tout ce qu'elle a dit ci-dessus est parfaitement vrai.

JOHN POWER,
Vicaire général de New York, recteur de l'Eglise Saint Pierre. Donné à New York, le 13 Décembre 1842.

Je connais Martha Conlin, et je crois tout ce qu'elle a souffert.

† JOHN DUBOIS, Evêque de New-York.

J'ai la plus entière confiance dans ce qui vient d'être dit par Martha Conlin, la connaissant depuis plus de vingt ans. Je donnerai avec plaisir des renseignemens à ceux qui voudraient ...

Sœur ELIZABETH, Supérieure de l'asile des orphelins Catholiques, ... Princeton et N. Y. 13 Déc. 1842.

J'ai confiance dans ce que vient de dire Martha Conlin ayant eu pleine connaissance de sa maladie.

ELIJAH F. PURDY,
Alderman du 10me district de la ville de N. Y.

Martha Conlin demeure dans ma famille depuis 4 ans, et je certifie par le présent que ce qu'elle vient de dire ci-dessus est parfaitement correct.

MARY S. LLOYD,
404, Broad st. New-York, N. J.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par A. B. Sands & co. droguistes et chimistes, bâtiment en granit 273 Broadway, encoignure Chamber street New York.

Vendu à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail à leur Office, rue St. Charles, No. 12

et aussi chez SICKLES & co. 40 rue du Canal, et ANDREW OLIVER & co. 61, rue de Chartres.
Prix: $1 la bouteille.
Six bouteilles pour $5.

☞ IMPORTANT—Insistez pour demander la salsepareille de SAND et non une autre. 9 jan—lu.

CAZADORES DE ORLEANS.

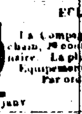

La Compañía se reunirá en asamblea general el Domingo 29 del corriente, a las 4 de la tarde, en la sala que sirve de cuartel, calle de Dumaine, entre Condé y Levée, para tratar de asuntos importantes al cuerpo.

En consecuencia se recomienda la mas puntual asistencia á todos los individuos que la componen.

Nueva-Orleans, 25 de Enero 1843.
De orden del Capitan,
A. RIVAS,
26 de enero Sargento Primero.

ECLAIREURS D'ORLEANS,
Attention!

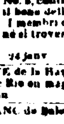

La Compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 29 courant, à 8 heures du matin, au lieu ordinaire. La plus grande ponctualité est requise.

Equipement complet.
Par ordre du Capitaine,
S. VIOT,
26 janv Sergent-Major.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
Ordine

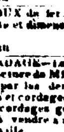

LA Compagnia si riunirà in assemblea generale giovedì sera alle ore 6 ... nella casa della pompa No. 5, contrada ... per affari d'importanza per il bene della Compagnia.

I membri componendo il consiglio d'amministrazione si troveranno alle ore 6 ...

MONDELLI,
24 janv Capitano.

CAFE de la Havane—240 sacs en débarquement, et café de Rio en magasin, à vendre par
26 jan GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

BLANC de Baleine, en magasin à vendre par
GEO. E. CLIFFORD 47, Poydras.
Encoignure Magasins

CLOUS de fer de Suède—700 barillets excellente qualité et dimensions assorties, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.
26 jan Encoignure Magasins

CORDAGES—Les soussignés agents de la célèbre manufacture de MM. Richardson & Watt, de New York, ont reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de cordes et cordages de Manille, cordes et cordages de chanvre; cordages goudronnés, corde d'emballage, qu'ils offrent à vendre à aussi bas prix qu'aucun commerçant de cette ville. J. W. STANTON & Co,
24 jan enc. Lafayette et Magasins.

MAGASIN d'habillements confectionnés, modes, nouveautés, horlogerie et bijouterie de Paris—Vente à grand rabais pour cause de départ:
50 pièces Toile d'Irlande, à $4 la pièce.
100 demi pièces do à $2 do.
J. L. DONNAMATTE,
21 jan 40, rue Conti, passage de la Bourse

MACHINE A OSNABURGS A VENDRE.

A VENDRE une Machine à coton, convenable pour manufacturer des Osnaburgs. Cette machine est d'une bonne construction, presque neuve et en très bon ordre. Elle sera vendue à très bas prix pour du comptant ou des billets endossés.

Pour plus d'informations, s'adresser à
24 jan BARROS, HARLING & Co. 46 Commune

ETAMAGE DE VIEILLES GLACES,
Au dépôt de glaces françaises, rue Royale, No. 47, Nouvelle-Orléans.

LE soussigné informe le public qu'il vient de monter un établissement pour réparer les vieilles glaces et les remettre à neuf dans le plus bref délai, et au plus juste prix.

Il tient aussi en magasin un grand assortiment de Glaces Françaises de toutes grandeurs. Aussi: Glaces d'Allemagne, Toilettes, Cadres dorés, Ornemens pour rideaux
23 janv—6 A. NOEL.

☞ L'inspection du tabac est transportée à l'encoignure des rues Delord et Annonciation. 26 jan—6

CAFE de la Havane—104 sacs en débarquement du steamship Alabama, à vendre par
A. DURAND, 7 Conti

CAFE de la Havane—300 sacs en débarquement et en magasin, à vendre par
23 jan PRATZ & HERNANDEZ, 27 Toulouse

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Le Vaillant:
302 barriques vin rouge de Montferrand, Bazas, St Emilion, Médoc, Pauillac, St. Julien, St. Estèphe, &c
50 demi-barriques Vin blanc de Grave, Haut-Sauternes, Haut-Barsac, &c.
200 paniers Vin de Champagne,
3 do. Fromages en boites,
50 futailles Anchois.
26 janv—10 JORDY & BRASIER, 69, Royale

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 26 JANVIER 1843.

La 1re représentation de:

LE VICOMTE DE LETORIERES,
Vaudeville nouveau, en 3 actes, de Bayard.

La reprise de:
LE ROSSIGNOL,
Grand opéra en un acte, de Lebrun

Le spectacle commencera à six heures et demie

En attendant:
LA FAVORITE,
Grand opéra nouveau, dernière œuvre de Donizetti.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

JEUDI, 26 JANVIER 1843,
DAMON & PYTHIAS.
Suivi de
EL BOLEA par Miss LEE.
Suivie de:
LES ENFANS A L'OUVRAGE.
Le spectacle sera terminé par
LA CRACOVIENNE par MISS LEE.

Prix d'entrée—Premières et secondes loges...... $1 00
Parterre...... 0 50
Galleries...... 0 25
Gens de couleur libres...... 0 50

☞ Les portes seront ouvertes à sept heures. 21 janv

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Tous les jours, Dimanches exceptés
Durant la saison.
S. DUBORD, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre. 24 dec ☞

BAL DE LA SALLE CONTI.

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ

Les DIMANCHE,
MARDI et
JEUDI de chaque semaine.

Prix d'entrée,—Cavaliers...... $1.

L'orchestre, sous le rapport du nombre et des talens des musiciens, est incontestablement des meilleurs de la ville: il exécutera toutes les valses et contredanses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre.

EN FACE L'HOTEL ST. CHARLES.

ANCIEN MUSEUM.

2e. 1me Municipalité.

A midi et à sept heures du soir,
OUVERTURE D'UNE
NOUVELLE EXPOSITION
DES CELEBRES TABLEAUX CHIMIQUES
DE DAGUERRE.
Importés de Paris aux Etats-Unis par
MM MAFFEY & LONATI.

L'exposition se composera de quatre tableaux représentant:

1o. LES VEPRES SICILIENNES,
Ou PALERME EN 1282.

2o. L'EBOULEMENT
DANS LA VALLEE DE GOLDAU (en Suisse).

3o UNE MESSE DE MINUIT
Dans l'Eglise St. Etienne du Mont à Paris.

4o. VENISE;
OU UNE NUIT DE CARNAVAL.

Sera ouvert tous les jours au public (dimanche inclus) en deux séances. 1re séance à midi précise: 2me séance à sept heures du soir.

☞ Les tableaux ne se répètent pas dans la séance, le public est prié de se rendre à l'heure annoncée au début de la vue des quatre.

Prix d'entrée 50 cents—Enfans, moitié prix.
28 dec—1m

WM. SUBST a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a réduit le prix de ses leçons de chant (d'une heure entière chaque), à dix piastres par mois.
12 nov—90

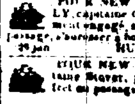

POUR LA HAVANE—Le beau navire à vapeur ALABAMA, capitaine H. Windle, partira pour le port ci-dessus samedi, 28 du courant, à 9 heures du matin précisément. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
MERLE, BEYLLE & Co. 40 Vieille Levée.

Les passagers sont invités à se procurer leurs passeports auprès du consul Espagnol. 23 jan

POUR NEW YORK—Le navire GASTON, faisant partie de la ligne de la Louisiane et New York—capitaine Eldridge, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
26 jan HULLIN & WOODRUFF 60, Camp

POUR NEW YORK—Le navire paquebot EMILY, capitaine Crane, a presque tout son chargement engagé, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
24 jan HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

POUR NEW YORK—La goëlette MEDA—capitaine Starret, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. H. ASHBRIDGE
26 janv 97 Camp

POUR PHILADELPHIE—Le brick NORTH BEND, capitaine Sparks, partira positivement au jourd'hui. Pour fret de 30 tonneaux ou passage, s'adresser à bord ou à
J H ASHBRIDGE,
26 janv 97 Camp

POUR GLASGOW—Le navire (première classe) LAGRANGE, capitaine Winslow, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 jan E & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire à trois mâts ... partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, ayant de bonnes accommodations, s'adresser à LEVI H GALE
24 janv 92, Commune

POUR HAMBOURG—La barque NEW ENGLAND capitaine Foster, partira sous peu. Pour fret s'adresser à bord ou à
E & J. P. WHITNEY 73, Camp

POUR PHILADELPHIE—Le navire NORTH BEND, capitaine Sparks, pourra prendre 30 tonneaux de fret. Pour fret ou passage s'adresser à
J H ASHBRIDGE,
21 jan 97, Camp

POUR RICHMOND—Un navire peut prendre 40 boucauts de sucre, en s'adressant immédiatement à
T. & S. TOBY & BOGERT,
21 jan 70, Camp

POUR MOBILE—par le Fleuve—La goëlette ORATOR, capitaine Davis, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

POUR LE HAVRE—Le beau navire de première classe, LEODES, capt. Buchanan, a besoin de 150 balles de coton pour compléter son chargement et partira sous peu. Pour le fret, ou passage, ayant de bonnes accommodations, s'adresser au capitaine à bord ou à
T. & S. TOBY & BOGERT, 12 jan

POUR BORDEAUX—La barque de première classe française, CUBA, capitaine Blanchard, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour ce qui reste de fret ou passage ayant de beaux arrangements, s'adresser à
LEVI H GALE 92 Commune.
17 jan

POUR MARSEILLE—Le brick fin voilier WAKULLA, capt. Johnson, du port de 2000 barils, est prêt à recevoir son chargement. Pour fret, s'adresser à bord ou à
J. W. STANTON,
Encoig. Magasins et Lafayette

POUR VERA CRUZ—La goëlette REOLE, capitaine Place, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
A. CAFFIERVILLE & CUTTER,
No. 74, Vieille Levée.
11 jan

POUR LAGUNA—Passage seulement. La goëlette UNITED, capt. Ingraham, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
BAILEY & BAXTER, 47 Commune

POUR LA HAVANE—Le brick TOWER, capt Wilson, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BAILEY & BAXTER, 47, Commune

POUR ST. YAGO DE CUBA—La goëlette fin voilière CASHIE, capitaine Pressley, a besoin de 400 barils pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de bonnes accommodations, s'adresser à
BAILEY & BAXTER,
13 janv 47 Commune

UN Américain marié et possédant les deux langues, désire se placer comme teneur de livres, correspondant ou commis général. Il a été employé dans de fortes maisons, aux chefs desquelles il référé pour renseignemens. Adresser à Lettre C. No. 194, Poste.
24 jan —6

LIVRES FRANÇAIS A VENDRE

A VENDRE à bon marché, en vertu d'un acte de liberté, partie d'une bibliothèque française consistant en environ 1600 volumes, composée principalement de journaux et de romans.

Les livres et le catalogue peuvent être vus au No. 92 rue Tchoupitoulas. S'ils ne sont pas entièrement vendus d'ici au 1er. février prochain, ils seront vendus à l'encan par catalogue le 10 février 24 janv 16

TRAITES sur France, payables à Paris, sur Boston et sur New York, à vendre par
24 janv FOSDICK & BRO. 66, Camp.

DES avances seront faites sur des consignations de produits, adressées à nos amis de New York et Charleston. FOSDICK & BRO.,
24 jan 66, Camp.

CIDRE de Newark—40 barils, 10 caisses souliers, 20 barriques à café, 2 cambuses, à vendre par
24 jan FOSDICK & BRO. 66 Camp

GRAISSE—30 barils, en débarquement à vendre par
20 janv HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

CUIRS et Peaux—Un lot de cuirs de bœuf et de peaux de chevreuil, en débarquement du steamer Neptune, à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT,
70, Camp

A VENDRE—Un Magasin de Groceries, très bien achalandé, et situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser par lettre à la boîte G. No. 36. 19 janv

CHARBON—60 boucauts de Philadelphie, à vendre par
14 janv J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp

CAFE—250 sacs, en débarquement du steamship Alabama, de la Havane, à vendre par
26 jan C. H. MIESEGAES, 21, Vieille Levée

AMANDES—6000 livres amandes fraiches, de Bordeaux, à vendre en magasin par
25 jan—6 PETERS & MILLARD.

BILLETS de Banque du Tennessee, à vendre par
26 jan WM. FREHN, 34, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—104 caisses en débarquement du navire Glasgow, à vendre à bas prix, par
26 jan A. F. DUNBAR, 18, Douane.

CAFE de la Havane prime vert, en magasin à vendre par
J. M. CABALLERO,
21 jan 22, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane de toutes espèces, des meilleures marques, à vendre en magasin par
J. M. CABALLERO,
26 jan 22, Vieille Levée.

TOILE à Voile—Toile à voile de Russie, d'Angleterre, et de coton de la manufacture de Paterson, ainsi que 7 balles Ravens duck, à vendre par J. ALBERT,
26 janv 22, rue St. Louis

VERRE à Vitre—2000 caisses de toutes grandeurs, à vendre par J. ALBERT,
23 jan 22, rue St. Louis.

PRUNEAUX et Amandes, à vendre par
J. ALBERT, 22, St. Louis

CAFE de la Havane fin vert, à vendre par
23 jan J. ALBERT, 22, rue St. Louis

SUCRE de la Havane, blanc et brun, à vendre par
25 jan J. ALBERT, 22 rue St. Louis

SAUCISSONS de Lyon, frais et en bon état, à vendre par
26 jan J. ALBERT, 22, rue St Louis

INDIGO—40 surons indigo Guatemala, à vendre par
20 jan J. ALBERT, 22 rue St. Louis

PLOMB de chasse, numéros assortis, à vendre par
26 jan J. ALBERT, 22 rue St. Louis

EAU DE VIE—Vieille eau de vie de Cognac, Leceq et Castillon, en demi-pipes, quart et barils.

Eau de Vie de Cognac de preuve, J. J. Dupuy et J. J. Rousse, en entrepôt pour le drawback, à vendre par
26 jan J. ALBERT, 22, rue St. Louis

VIN—60 bouteilles très bon vin de Bordeaux pour $1 vendues à domicile. VALETON FRERES,
21 janv 24, St Charles, sous le Verandah

LE DOCTEUR LORET a l'honneur de prévenir ses clients et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il vient de transporter son domicile, rue St. Pierre, No. 143, entre Bourgogne et Dauphine.

L'expérience ayant fait une étude toute particulière des maladies de la peau, telles que dartres, ulcères rebelles &c, traitées par une méthode nouvelle, dont il se flatte, et par l'emploi de laquelle il a dans la plupart des cas, obtenu les plus heureux succès, les personnes pourront ... pour ce genre de maladies. 17 jan

PIANOS A VENDRE.

DEUX superbes Pianos de Pleyel, dernièrement reçus seront cédés à bas prix par le soussigné, rue des Remparts, No. 203.

J. J. JANDOT.

Nota. On recevra en paiement des billets de la 1ère Municipalité. 20 janv—8

VENTES DE CE JOUR.

PAR E. TARTET,
136, rue de Chartres.

IL sera vendu, aujourd'hui 26 Janvier, à 4 heures P. M. sur les lieux, dans la rue Bagatelle, entre les rues Morales et Urquhart,

Le stock d'un magasin de groceries.

Conditions,—comptant. 26 janv

Raisins secs de Malaga (sans réserve)

PAR J. LEVY.

IL sera vendu, jeudi 26 du courant, à 10 heures et demie, sur la Levée, vis-à-vis la rue Jefferson.

4 500 caisses Raisins secs M. R., marque Kremier.
25 janv—2

PAR R. B. SYKES.

Compagnie de verrerie de Boston et Sandwich

IL sera vendu, jeudi 26 du courant à midi, à son magasin d'encan, rue des Magasins No. 31,
16 caisses verres pour chimistes,
9 do burettes,
26 do burettes taillées pour huilier,
3 douzaines lampes,
7 do huiliers octogones,
36 1/2 do burettes pour huilier.
Le tout provenant de la compagnie de Boston et de Sandwich.

Conditions comptant, vente positive. 26 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. TARTET,
136, rue de Chartres.

IL sera vendu, vendredi prochain 27 Janvier, à 10 heures à son magasin d'encan,

100 caisses Bottes, Souliers et Brodequins de différentes descriptions, pour hommes, femmes et enfans

Aussi—30 caisses Chapeaux 26 janv—2

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR J. A. BEARD.
Encanteur, 45, rue Magasins.

IL sera vendu à l'encan vendredi, 27 du courant, à onze heures, au No. 31, rue Tchoupitoulas,

20 barriques riz de la Caroline du Sud, nouvelle récolte, légèrement avarié et vendu pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions: comptant. 26 janv

PAR E. TARTET.
136, rue de Chartres.

Vente par colis de marchandises sèches, habillements, chapeaux, bottes, souliers et brodequins.
Au No. 14, rue du Canal.

IL sera vendu samedi prochain, 28 janvier, à dix heures, 136 colis marchandises sèches et habillements de saison, chapeaux, feutre et soie, bottes et brodequins de différentes descriptions pour hommes, femmes et enfans.

Les catalogues seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 26 janv

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu vendredi 27 janvier 1843, à 10 heures précises, sur la place Lafayette, une grande quantité de plantes d'agrément et d'ornement, arbres fruitiers et une grande variété de rosiers, le tout venant de la paroisse St Charles, du jardin de MM. Philibert & Rasch.

Conditions comptant. 24 janv

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi 28 du courant, à 10 heures du matin, à son encan, rue Conti No. 29,

Un bel assortiment de marchandises de saison, telles que: indiennes, étoffes à pantalons, Tarlatane, mousseline suisse brodée, mousseline à carreaux, linon à mouchoirs blanc et en couleur, bas et demi-bas de coton, mousseline à mousquetaire 6-4, toile d'Irlande, et une variété d'autres articles. 26 janv

Fruits! Fruits!! Fruits!!!

PAR J. LEVY.

IL sera vendu samedi, 28 du courant, à midi, sur la levée entre le marché à la viande et le marché aux légumes, la cargaison du brick Washington, venant directement de Messine et consistant en:

1800 caisses citrons,
160 demi do do.
200 caisses oranges.
100 demi do do.
26 janv

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, lundi 30 du courant, à 10 heures du matin, à son encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.

Une caisse contellerie, importée et avariée à bord du navire Gaston, capitaine Eldridge, venant de New York.
26 janv

Instruments de Physique.

PAR VINCENT & DE FERIET.

Vente pour cause de départ.

IL sera vendu vendredi 27 janvier 1843, à midi, au magasin rue de Chartres, No. 164, entre St. Louis et Conti,

Deux beaux tonnes avec une quantité d'outils, machines électriques, appareils galvaniques, et électro-magnétiques, pompes pneumatiques et divers autres instruments de physique.

Jeux d'adresse, tels que: polygone, ... &c. convenables pour des établissements publics. 25 janv

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Vente positive et sans réserve.

VENDREDI prochain, 27 du courant, à 11 heures de la matinée, il sera vendu sur la Levée, en face la rue de l'Hôpital, en débarquement du Vaillant, de Bordeaux:

600 barriques vin de Bordeaux, de différents crûs et qualités.
50 barils vin blanc,
300 paniers Champagne, qualité supérieure,
14 caisses saucissons, de Lyon, frais.
Conditions à la vente. 24 jan

PAR BACH & WARFIELD.

Dix huit îlets de terre de valeur dans le faubourg Lafayette.

SERONT loués pour le terme de dix ans, lundi 6 février à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins.

Dix-huit îlets de terre de valeur désignés par les Nos. 46, 47, 48 ... 174.

Plus de détails le jour de la vente. Le plan est exposé au bureau des encanteurs. 23 janv

ASSURANCE DE MARINE.

COMPAGNIE DE SAUVETAGE MUTUEL DE NEW-YORK.

Ransom Cook, Jr. Président—A. Bell, vice-président; J. B. Collins, secrétaire.

Avec un capital de plus de

350,000 PIASTRES.

☞ Tout ce capital investi en bons et hypothèques dans ladite ville.

LE système adopté par cette compagnie est de diviser au pro rata tous les profits de l'année à ceux qui se font assurer. ...

Le soussigné, agent de la compagnie, est autorisé à effectuer des assurances sur toute espèce de risques, vaisseaux, marchandises et fret.

Sur le navire, un sommes n'excédant pas $15,000
Sur les rivières, do $10,000

THOMAS A. ADAMS
No. 49, rue de la Commune

Références: Wm G. Hewes
E & J. P. Whitney
Harrod, Darling & Co
Wood & Burnham,
Whitney & Burnham. 27 dec—☞

LE capitaine C. Laurent, dernièrement arrivé de France, et ayant quitté le commandement du steamer Clipper, ... à ses amis et au public en général que M. G. Gaschet de Lisle, pour faire ... le commerce de commission en général ...

C. LAURENT & GASCHET DE LISLE
21 dec—☞ 16, Nouvelle Levée, entre Bienville et Conti

AGRICULTURE.

UN fermier, élève de l'école spéciale d'agriculture de Grignon (près Paris), offre ses services ... ayant fait un séjour à la Louisiane il a appris les procédés ... S'adresser chez MM. L. Millaudon, St. Pierre, Benjamin ...
20 janv—1m ... 45 rue St. Pierre

INSTRUCTION.

UN Professeur, Bachelier ès-lettres, ayant exercé en ville et à la côte, offre de se livrer à l'éducation d'une ou plusieurs familles sur une habitation.

On présente les meilleures références.

S'adresser à M. FOURNIER,
20 janv—11 76 rue Toulouse

AVIS.—Le terme fixé par les soussignés pour la durée de leur société de commerce étant expiré depuis un an, ... et ces messieurs se trouvant à liquider, prient les personnes à qui ils doivent, tant particulièrement que collectivement, de présenter leurs comptes qui seront immédiatement ... et les personnes qui doivent à la société de venir régler dans le plus bref délai, sous le cas contraire, les comptes seront mis en cour.

Ils ont en magasin:
761 paniers Huile première qualité, ...
34 boucauts Finollo ...
600 caisses Vin Muscat Frontignan.
do. Saumons assortis.
200 do. Fleur d'oranger,
do. Vin blanc, en bouteille et demi-bouteille, première qualité
50 do. de 24 boites, Sardines à l'huile.
do. Pruneaux, de 21 pouces chaque
100 do. Vermicelle et Macaroni.
50 barils Plomb à giboyer.
30 do. Porc.
30 do. Vin blanc première qualité.
30 do. Vinaigre de Bordeaux
30 barriques Vin de Bordeaux
9 pipes Eau-de-Vie.
150 caisses Vin rouge de Bordeaux
30,000 Bouchons.

Gin, Brandy, Huile à lampe, Graisse, Cordages goudronnés et Manille, Thé, Café, Sucre de la Havane et du pays, Absinthe, Anisette, Madère, Papier, Tabac, Cigares, Blanc de baleine, Chandelles de suif, et un assortiment complet de Groceries qui se vendront aux prix les plus bas.
10 janv—1m F. ROY & MICHEL,
16, rue St. Philippe

EN magasin et à vendre par le soussigné:
200 barriques Vin rouge St. Julien, Talance et Haut Brion,
60 demi barriques do de Haut Talance,
30 do blanc Barsac et Sauterne,
3000 caisses Vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Château Margaux, Lafitte et St Emilion.
300 do blanc Sauterne,
100 do Muscat de Frontignan;
100 do Liqueurs assorties;
4 pipes et 20 quarts de pipes vieux Cognac 1me et 4e. preuve;
1500 paniers Anisette fine et surfine;
40 tierçons Vinaigre;
60 caisses Eau de fleur d'oranger,
15 do Curaçao;
10 do Marasquin;
10 do Savon blanc de Marseille;
6000 boîtes Sardines en boîtes et demi boîtes;
do Truffes du Perigord;
do Petits Pois;
500000 do Bouchons en sac de 500 (en balles de 51 000
100000 do bouchons pointus;
160 caisses Raisins assortis;
4 balles Amandes à la dame;
3 jarres fruits cristalisés;
70 paniers Bouteilles vides.
AUG. MOLIER,
21 jan 96, rue St. Louis

BUREAU DE LA PRESSE D'EN BAS.
Nlle Orléans, 17 janvier 1843.

CET établissement continue à presser le coton à cinq quante sous par balle comme autrefois, comme par le passé.

Par ordre de la Direction,
19 janv D. F. GUEX, Secrétaire

AVANCES—Le soussigné fera des avances libérales sur consignations de sucres, mélasses, cotons, tabacs et autres produits à MM. P. Harmony's Nephews, et Howland & Aspinwall, et à ses amis du Havre et de Philadelphie.
A. BAUDOUIN
5 janv 19, rue Roy

HARICOTS Rouges—50 barils haricots rouges, en magasin, à vendre par GEORGE FLAGG,
17 jan 16 60, rue Tchoupitoulas

$10 DE RECOMPENSE.

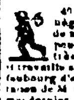

Seront donnés à celui qui arrêtera la griffonne SYLPHIDE, âgée d'environ 38 à 40 ans, parlant l'anglais, l'espagnol et le français, les dents de devant de la mâchoire supérieure lui manquent, taille d'environ 5 à 6 pieds. Elle est en marronnage depuis le 2 déc. dernier, elle a été vue dans le voisinage des rues Bourbon, Remparts et St. Philippe. Sylphide est bien connue en ville, pour avoir appartenu à M. Danois, pendant longtemps; elle est parfaite cuisinière et pourrait chercher à s'employer comme telle; la susdite récompense sera payée sur sa remise au soussigné. F. REYNAUD,
23 janv 25, Rue Bienville

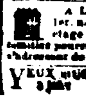

40 PIASTRES à celui qui amènera ou logera le nègre SAM, parti marron dans les premiers jours de novembre dernier; taille de 5 pieds 10 à 11 pouces, ayant la marche un peu gênée, parlant très peu et que l'anglais. Il est de son état journalier, il travaille souvent au chargement des steamboats dans le faubourg d'en haut. Il a été arrêté une fois près de l'habitation de M. ... et il a été vu de nouveau ... paroisse St. Jean-Baptiste ...
26 janv 7 DUPAS, rue St. Louis, No 10

A LOUER—Ensemble ou séparément, jusqu'au 1er. novembre prochain, le premier et deuxième étage de la maison rue Conti, No 40. Le dessous pourrait convenir pour des appartements à bureaux. S'adresser au café au magasin 40, Conti. 5 janv

YEUX artificiels humains—à vendre par
3 janv J. L. DONNAMATTE, 40 Conti